

## Article 1 du Code civil

Par **lilou1529**, le **28/09/2017** à **14:03**

Bonjour à tous, alors voilà j'ai un commentaire d'article à faire, sur l'article 1er du Code Civil :

"Les lois et, lorsqu'ils sont publiés au Journal officiel de la République française, les actes administratifs entrent en vigueur à la date qu'ils fixent ou, à défaut, le lendemain de leur publication. Toutefois, l'entrée en vigueur de celles de leurs dispositions dont l'exécution nécessite des mesures d'application est reportée à la date d'entrée en vigueur de ces mesures.

En cas d'urgence, entrent en vigueur dès leur publication les lois dont le décret de promulgation le prescrit et les actes administratifs pour lesquels le Gouvernement l'ordonne par une disposition spéciale.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux actes individuels."

je dois donc faire un plan en deux parties, 2 sous parties!

j'avais pensée à faire :

- I) Les effets de la publication
  - a) la publication des lois
  - b) l'entrée en vigueur des lois
- II) je ne sais pas encore ahah
  - a) le cas d'urgence
  - b) l'acte individuel ou collectif

qu'en pensez vous ? c'est le première fois que je fais ce genre d'exercice du coup c'est pas très fastoche :)

merci d'avance :)

Par **Nemo1799**, le **28/09/2017** à **17:59**

Bonjour Lilou,

Essayez au possible de faire des titres un peu évocateurs de votre pensée, il faut qu'ils fassent ressortir une critique, ou du moins être plus précis. Cela vous forcera à commenter le texte au lieu d'en faire une dissertation. Placez donc des mots qui expriment votre ressenti : salutaire, regrettable, bénéfique, logique, inutile, dispensable, etc...

Je vous donne un exemple :

au lieu d'écrire : b) l'acte individuel ou collectif,

préférez : b) l'exclusion salutare de l'acte individuel

Ce qui est plutôt bien dans votre plan, c'est que vous avez compris que le texte se commente dans l'ordre où il est présenté. Mais vous devez être beaucoup plus précis dans leur énoncé.

Par **decastellouis**, le **28/09/2017** à **18:04**

Bonjour Lilou,

Je rejoins Nemo le plan n'est pas évocateur, il ne suscite pas de la curiosité aux yeux du correcteur, votre plan est "muet" il ne "parle" pas comme on dit dans notre jargon juridique. Le plan doit laisser transparaître vos idées de développement rien qu'à voir votre plan on doit savoir de quoi vous allez parler et cela suffit déjà au correcteur pour savoir si vous êtes sur la bonne voie ou non

Par **Nemo1799**, le **28/09/2017** à **18:24**

Une chose que j'ai oubliée de préciser : il faut à tout prix éviter de paraphraser le texte, de le résumer. Dans un commentaire de texte, vous devez analyser le pourquoi et le comment de ce texte et donner votre impression. Si un alinéa dans un article du code, voire un article tout entier vous semble complètement inutile, imprécis ou même stupide, dites-le ! (de manière élégante bien sûr). Cela montrera au correcteur que vous avez de l'audace et que vous ne vous contentez pas de le paraphraser ! Bien sûr, il faudra justifier toutes vos idées !